



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# BUDGET PRIMITIF 2019

- MERCREDI 30 JANVIER 2019 -

**Service de presse**

Responsable des relations presse

**Cécile van de Kreeke**

[cecile.van-de-kreeke@cd31.fr](mailto:cecile.van-de-kreeke@cd31.fr)

05.34.33.33.72 – 06.24.66.05.30

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>p.3</b>
<b>I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE : UNE CROISSANCE PLUS FAIBLE MAIS SUPÉRIEURE AU NATIONAL</b>	<b>p.4</b>
<b>II – UN PLAN D’INVESTISSEMENTS AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE</b>	<b>p.4</b>
1 – Un programme d’investissements pour les collèges de 238 M€ d’ici 2024	p.4
2 – Un plan pluriannuel d’investissements pour la voirie départementale de 85 M€	p.5
3 – Des aides concrètes aux communes et aux intercommunalités	p.5
4 – Le déploiement de la fibre optique sur l’ensemble du territoire d’ici 2022	p.6
5 – Un plan environnement de 150 M€ pour faire face à l’urgence climatique	p.6
6 – Le budget consacré à la culture, jeunesse, sports et loisirs en forte augmentation	p.7
<b>III – UNE HAUSSE CONSTANTE DES DÉPENSES SOCIALES</b>	<b>p.7</b>
1 – Le nombre des bénéficiaires du RSA en légère hausse	p.8
2 – La hausse des aides sociales pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap se poursuit	p.9
3 – La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) à la hausse	p.9
4 – 151,2 M€ de reste à charge pour le Conseil départemental	p.9
5 – Augmentation de la contribution au Service départemental d’Incendie	p.10
<b>IV – PRÉSERVER LE POUVOIR D’ACHAT DES HAUT-GARONNAIS</b>	<b>p.10</b>
1 – Les transports scolaires gratuits pour 74 700 élèves	p.10
2 – L’aide à la restauration scolaire pour 19 606 collégiens	p.11
3 – La gratuité des transports pour les 65 ans et + et les demandeurs d’emplois	p.11
4 – La prise en charge d’une partie des frais de péage pour les trajets domicile/travail	p.11
5 – Le soutien à la création et à la rénovation des logements sociaux	p.11
6 – Des bourses pour les jeunes musiciens et les sportifs	p.11
<b>V – UN BUDGET SINCÈRE ET VERTUEUX</b>	<b>p.12</b>
1 – Des ressources dynamiques	p.12
2 – Une perte de recettes liée à la baisse des dotations de l’Etat et du dispositif de péréquation	p.12
3 – La maîtrise des dépenses d’administration	p.14
4 – La maîtrise du niveau d’endettement	p.15
<b>VI – LES CHIFFRES</b>	<b>p.16</b>

## INTRODUCTION



Mercredi 30 janvier 2019, les élus du Conseil départemental de la Haute-Garonne ont adopté le budget primitif 2019 qui s'élève à 1 618,23 M€, en augmentation de 2,45 % par rapport au budget primitif de 2018.

Sans augmentation d'impôt, le budget 2019 maintient le cap des engagements pris par la majorité départementale depuis 2015.

Ainsi, en 2019, le Conseil départemental continuera d'agir envers les plus démunis et les plus fragiles grâce à une action sociale de proximité qui se modernise et se réorganise pour répondre au mieux aux besoins des Haut-Garonnais sur l'ensemble du territoire. En proposant un accompagnement personnalisé au plus près des besoins des personnes et des dispositifs innovants adaptés aux nouveaux enjeux, le Département place l'humain au cœur de ses missions de solidarités pour faire vivre la justice sociale en Haute-Garonne.

Le Conseil départemental poursuit également son action en faveur de l'aménagement et du développement harmonieux des territoires, avec un soutien réaffirmé à l'ensemble des territoires ruraux, périurbains et urbains de Haute-Garonne. Cela se traduit par une augmentation significative de l'investissement qui permettra notamment la poursuite du programme ambitieux de construction et de réhabilitation des collèges, tout en maintenant un haut niveau d'aides pour les projets communaux et intercommunaux.

Autres priorités de ce budget 2019, le bien-être et la qualité de vie des Hauts-Garonnais. Dans cette perspective, les politiques en faveur de la culture, de la jeunesse, du sport et des loisirs bénéficient d'une augmentation budgétaire de plus de 20 %. Ceci est plus que jamais nécessaire dans une période où les valeurs de la République et le vivre ensemble sont fortement remis en cause.

Le budget 2019 permettra enfin de conforter l'ensemble des actions du plan départemental en faveur de l'environnement et de la transition écologique car, aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de préserver la qualité de l'air, la ressource en eau et la biodiversité.

Par ailleurs et comme les années précédentes, ce projet s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur lesquelles le Département est en capacité d'agir, grâce notamment à la démarche globale de modernisation et de rationalisation du fonctionnement de l'administration entreprise. Il s'inscrit également dans la trajectoire vertueuse de désendettement amorcée depuis plusieurs années.

*« Le budget 2019 reste fidèle à nos engagements : un fonctionnement maîtrisé, un investissement à la hausse, un impôt qui, comme les années précédentes, n'augmente pas et préserve le pouvoir d'achat des Haut-Garonnais »* précise Georges Méric.

## I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE : UNE CROISSANCE PLUS FAIBLE MAIS SUPÉRIEURE AU NATIONAL



En 2019 et 2020, la croissance économique au niveau national devrait se poursuivre à un rythme d'environ 1,5 %, après 1,6 % en 2018 et 2,2 % en 2017.

La Haute-Garonne maintient un très bon rythme de croissance, qui devrait rester supérieur au national avec un taux de 3,1% en 2018 contre 5% en 2017.

A la fin du troisième trimestre 2018, le taux de chômage dans la Région Occitanie est de 10,7 %, en baisse de 0,5 point par rapport à l'année précédente, mais toujours supérieur au taux national métropolitain à la même période (8,8%).

Suivant une tendance similaire, et restant toujours inférieur au taux régional et national, le taux de chômage en Haute-Garonne s'élève à 8,6 % au troisième trimestre 2018, soit une réduction de 0,7 point sur un an.

Contrairement à 2016, la croissance de 2017 s'est diffusée sur tout le département et dans toutes les entreprises indépendamment de leur taille.

Le constat est également favorable sur le front de l'emploi, où les effectifs salariés ont progressé fortement de 4,1 % en 2017, phénomène illustré par la reprise sensible des embauches dans les petites entreprises et dans le secteur du BTP.

En 2018, tous les territoires de la Haute-Garonne devraient conserver une dynamique positive tant en activité qu'en emploi. La croissance des chiffres d'affaires atteindrait 3,2 % pour la métropole et la 1<sup>ère</sup> couronne et diminuerait avec l'éloignement géographique du centre névralgique. La 2<sup>ème</sup> couronne conserverait 2,3%, le Comminges 1,4%. Les prévisions d'embauches suivent cette tendance. A noter que les perspectives d'emploi sont plus favorables pour le Comminges (+1,1 %) qu'en 2017.

## II – UN PLAN D'INVESTISSEMENTS AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE



En 2016, le Conseil départemental a engagé un plan de développement du territoire ambitieux de plus d'un milliard d'euros, qui se traduit par un montant d'investissements de 170 M€ par an. Cet engagement a été plus que tenu avec une augmentation des investissements chaque année. En 2019, les investissements s'élèvent à **213 M€, soit 8 M€ de plus qu'en 2018.**

### 1 - Un programme d'investissements pour les collèges de 238 M€ d'ici 2024

Afin de faire face à la pression démographique et de garantir la mixité sociale dans les collèges du département, le Conseil départemental prévoit la construction ou la réhabilitation de 18 établissements et l'extension de 4 autres d'ici 2024. Ce programme ambitieux permettra de créer 6 900 places supplémentaires.

2019 verra la livraison du bâtiment principal du collège Louisa Paulin à Muret et du Bois de la Barthe à Pibrac qui ont fait l'objet d'une réhabilitation totale.

En 2020, un nouveau collège ouvrira à Escalquens. Le collège Léon Cazeneuve à l'Isle-en-Dodon qui a été entièrement reconstruit sera livré ainsi que l'extension du collège de Noé.

En 2019, 22,27 M€ seront également engagés pour entretenir et améliorer les collèges. Le collège Leclerc de Saint-Gaudens va notamment bénéficier de travaux de réaménagement et d'accessibilité pour un montant de 3,1 M€.

Le collège Albert Camus de Villemur-sur-Tarn fera lui aussi l'objet de travaux d'amélioration pour un montant de 1,5 M€. D'autres collèges bénéficieront également de travaux : rénovation des façades et des menuiseries extérieures au collège Jacques Prévert à Saint-Orens, fin du réaménagement de la vie scolaire, du foyer des enseignants et du CDI au collège Léon Blum à Colomiers, fin de la restructuration de la demi-pension au collège Vincent Auriol de Revel, restauration des éléments historiques au collège Pierre de Fermat à Toulouse, poursuite du remplacement des menuiseries extérieures au collège Bellevue à Toulouse.

La mise en accessibilité des établissements se poursuivra ainsi que l'amélioration des systèmes de chauffage.

### **Un parcours laïque et citoyen pour les 60 000 collégiens de la Haute-Garonne**

Pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental propose un Parcours laïque et citoyen dans les collèges, en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs associatifs du territoire, afin de promouvoir les valeurs de la laïcité auprès des 60 000 collégiens de la Haute-Garonne. Cette action, entièrement portée par le Conseil départemental, représente un budget de 900 000 €. Unique en France, ce dispositif a reçu le prix de la laïcité de la République française 2016, mention spéciale « collectivités locales », remis par l'Observatoire national de la laïcité.

**2 Un plan pluriannuel d'investissements pour la voirie départementale de 85 M€ visant à améliorer le maillage routier du territoire, aménager les liaisons routières principales et répondre aux nouveaux besoins de déplacements des Haut-Garonnais.**

Avec 6 138 km de voies départementales et quelque 1 800 ouvrages d'art à entretenir et à adapter, le Département engage environ 800 chantiers par an.

En 2019, plusieurs gros chantiers vont être lancés, comme la déviation de Bessières (11 M€), la suppression du passage à niveau n°196 d'Escalquens (11 M€), la mise en sécurité de la RD 117 et la construction d'une déviation des deux ponts de Ravi. La deuxième phase de la déviation de Saint-Lys sera également lancée en mars 2019 pour un montant de 5,4 M€.

1,3 M€ seront également investis en faveur de la sécurité routière.

### **3 Des aides concrètes aux communes et aux intercommunalités pour garantir la cohésion territoriale**

Le Conseil départemental a signé en 2016 les premiers contrats de territoire avec l'ensemble des communes et intercommunalités de la Haute-Garonne. Ces contrats visent à soutenir les projets d'équipements qui participent au maintien d'un service public de qualité sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou de montagne.

Le département mobilise ainsi 10 M€ par an pour soutenir les territoires ruraux et périurbains et 6 M€ par an pour les communes de Toulouse Métropole.

Depuis 2016, Le Conseil départemental a ainsi soutenu la réalisation de 2 093 équipements publics, dont 364 dans la Métropole toulousaine et 1 729 dans les territoires périurbains et ruraux, ce qui représente un budget de 85,2 M€ de subventions départementales allouées aux communes et intercommunalités.

Le Département soutient notamment la ville de Toulouse pour la réalisation d'équipements scolaires, petite enfance et sportifs, à hauteur de 20 M€ sur la période 2017-2020.

En 2018, le Département a également mis en place un nouveau dispositif intitulé « Carte blanche », qui offre un soutien aux initiatives locales innovantes.

En 2019, 12,7 M€ seront par ailleurs mobilisés à destination des communes pour entretenir la voirie communale.

Au-delà de ces soutiens en investissements, le Conseil départemental développe de nombreux outils innovants pour apporter aux communes et aux intercommunalités une aide en ingénierie territoriale, comme la SPL Haute-Garonne Développement notamment.

### **Un soutien aux grands projets structurants de la Métropole**

Le Conseil départemental est aussi fortement engagé dans les grands projets structurants qui apportent des réponses concrètes aux préoccupations des habitants de la Métropole toulousaine. Cet engagement s'est traduit par un soutien unique en France de 201 M€ en faveur du Plan de Déplacements Urbains pour faire face à l'urgence de débloquer la situation des transports en commun et un soutien financier apporté à l'ensemble des grands projets métropolitains, dont 45 M€ pour le projet de futur Parc des Expositions.

Le 29 juin 2018, le Département a également signé un accord de coopération avec Toulouse Métropole qui prévoit 290 M€ d'investissements supplémentaires de la part du Département pour soutenir des grands projets métropolitains, dont 150 M€ sur les projets de voirie (pont sur la Garonne, boulevard urbain Nord en cofinancement avec la Métropole), 115 M€ en faveur de 5 nouveaux collèges, 15 M€ sur les quartiers prioritaires (ANRU 2) et 10 M€ sur la reconversion de l'ancien hôpital de la Grave à Toulouse pour favoriser le rayonnement européen de la métropole toulousaine.

### **4 - Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire d'ici 2022**

Véritable enjeu de développement et d'équilibre du territoire, le Conseil départemental s'est engagé, via le syndicat mixte *Haute-Garonne Numérique*, à déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire haut-garonnais d'ici 2022.

Fin 2018, le premier nœud de raccordement a été posé sur la commune de Seysses par le délégataire *Réseau 31*.

Ce déploiement représente un investissement de 513 M€, dont 31 M€ d'investissements publics portés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les intercommunalités concernées, l'Etat et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

### **5 – Un plan environnement de 150 M€ pour faire face à l'urgence climatique**

En janvier 2017, le Conseil départemental a lancé un plan environnement 2017-2020 avec l'objectif de lutter contre le changement climatique, en proposant à son échelle des solutions opérationnelles. Cela s'est traduit par un programme de 41 actions phares, réparties autour de 6 axes principaux, pour un budget total de 150 M€ : une gestion durable de l'eau, une collectivité exemplaire et éducatrice, la préservation de la biodiversité, le développement de l'agro-écologie, le développement des mobilités douces et la transition énergétique.

Fin 2018, 35 mesures sur 41 étaient réalisées et 4 mesures déjà actées pour 2019/2020.

Parmi ces mesures, 1,7 M€ ont été engagés pour créer 712 places de covoiturage sur l'ensemble du département d'ici fin 2019.

La collectivité est également chef de file du projet Garonne-amont qui vise à garantir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le bassin Garonne amont à court et long termes, et qui fera l'objet d'une grande concertation en 2019.

Le Conseil départemental poursuit par ailleurs sa politique en faveur des mobilités douces et a engagé des études pour la réalisation d'un réseau Express Vélo dans le Sud-est toulousain. La réalisation de la piste cyclable transfrontalière TRANS-GARONA se poursuit pour une livraison début 2021 et une nouvelle voie cyclable entre Roquefort-sur-Garonne et Salies-du-Salat sera inaugurée en 2019.

## 6 – Le budget consacré à la culture, jeunesse, sports et loisirs en forte augmentation

D'un montant de 28 M€, le budget alloué à la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs augmente de 21 % par rapport à 2018.

La Haute-Garonne est le département le plus jeune de la Région Occitanie, avec environ un habitant sur quatre âgé de 10 à 30 ans, soit 345 139 habitants en 2017.

C'est pourquoi, le Conseil départemental porte aujourd'hui l'ambition de développer une véritable stratégie transversale qui réponde aux attentes réelles des jeunes. En janvier 2018, la collectivité a engagé une grande concertation Jeunesses qui donnera lieu au premier forum des jeunesses haut-garonnaises le 6 février 2019.

Faire vivre et partager la culture sur l'ensemble du territoire est également un engagement fort du Conseil départemental, comme facteur de cohésion sociale, d'émancipation citoyenne et de défense de l'idéal républicain.

Le Conseil départemental est ainsi à l'initiative de nombreux événements culturels gratuits ou très accessibles en Haute-Garonne avec le festival *31 Notes d'été*, le festival *Jazz sur son 31*, la saison culturelle *Itinérances en Haute-Garonne*, l'Espace Roguet, ou encore les expositions au château de Laréole ou à la Galerie 3.1 à Toulouse.

En 2019, de nouveaux événements et dispositifs seront lancés, qui répondent aux propositions issues de la concertation citoyenne menée en 2017 et 2018, comme la *Journée départementale de la culture* en automne, la création d'un label « Comme à la maison » pour soutenir les lieux de rencontre où l'on « fait culture différemment », la création de la « Bourse aux jeunes musiciens », qui prendra en charge les frais d'inscription dans des écoles de musique du département pour les enfants issus de familles à faibles ressources ou encore la création d'un fonds de 50 000 €, en soutien aux initiatives culturelles du territoire.

D'importants investissements ont également été engagés par la collectivité pour améliorer les équipements culturels départementaux. Le Musée de la Résistance et de la Déportation, situé avenue des Demoiselles à Toulouse va ainsi faire l'objet de travaux d'extension et de rénovation à partir du printemps 2019, qui permettront d'offrir un nouveau projet scientifique et culturel début 2020.

La construction d'un nouveau bâtiment de conservation pour les Archives départementales, chemin des Capelles à Toulouse, est également en cours, pour une livraison en septembre 2020 et un budget de 7,3 M€.

Enfin, le Département va lancer des travaux d'extension du site de Balma mis gratuitement à disposition de la Cinémathèque de Toulouse et devenu trop exigü, pour un montant de 1,4 M€.

Le Conseil départemental encourage par ailleurs la pratique sportive, qui est un vecteur de citoyenneté et contribue à la cohésion sociale. En 2019, le Conseil départemental allouera 6 M€ aux clubs sportifs amateurs et aux communes et intercommunalités pour soutenir la construction d'équipements sportifs sur le territoire.

## III – UNE HAUSSE CONSTANTE DES DÉPENSES SOCIALES



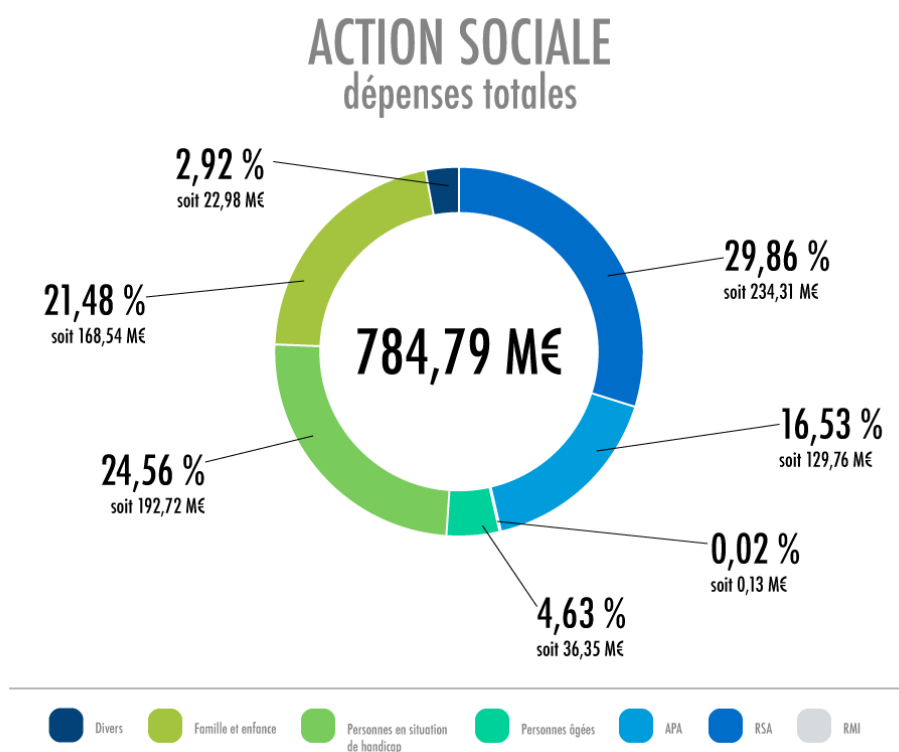
Le Département est l'institution de la solidarité qui place l'humain au cœur de son action politique. Grâce à de nombreux dispositifs, il accompagne les Haut-Garonnais les plus fragiles vers l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

L'action sociale du Département se déploie sur l'ensemble du territoire grâce à 23 maisons des solidarités, 90 points d'accueil et 1 100 professionnels de terrain, qui œuvrent au quotidien pour accueillir et accompagner les Haut-Garonnais en situation de fragilité.

Face aux évolutions démographiques d'un département dynamique et attractif, il est nécessaire de faire évoluer les services pour garantir une action plus proche des citoyens, plus efficace et mieux adaptée aux besoins selon les territoires.

Une réflexion collective a été menée durant plus d'un an avec les professionnels de l'action sociale afin d'améliorer le service rendu, favoriser les réponses transversales et coordonnées entre les différents services sociaux et garantir l'équité de l'action départementale sur tout le territoire. Ainsi, le nombre de Maisons des Solidarités va passer de 23 à 30 d'ici 2021 et 51 emplois seront créés.

En 2019, le budget alloué aux dépenses sociales est de 784,79 M€ (hors personnels), soit 48% du budget, en hausse de 3,51 % (26 M€) par rapport à 2018.



#### 1 – Le nombre des bénéficiaires du RSA en légère hausse en 2018

Le Conseil départemental mène une politique d'insertion volontariste pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Les 36 324 allocataires du RSA en Haute-Garonne bénéficient d'un accompagnement personnalisé, grâce aux 9 628 référents chargés d'accompagner individuellement les allocataires vers le retour à l'emploi. Grâce à ce dispositif, près de 40% des allocataires trouvent un emploi ou une formation qualifiante.

En 2019, les dépenses liées au RMI et au RSA (allocations et dispositifs d'insertion) connaissent une augmentation mesurée de 1,3 % pour atteindre 234 M€, dont 210,83 M€ d'allocations, prolongeant la tendance constatée en 2018 (+ 1,3 %).

Après deux années de diminution, l'année 2018 a été marquée par une augmentation des allocations RSA liée à la croissance du nombre de bénéficiaires (36 324 bénéficiaires au 30 juin 2018 contre 35 991 au 30 juin 2017, soit + 0,9 %. Pour rappel : -2,42 % entre 2016 et 2017) et à la revalorisation de l'allocation de 1% appliquée en avril 2018.



Le Département a par ailleurs mis en place le dispositif CréADE31 en janvier 2017, qui permet de soutenir les demandeurs d'emploi souhaitant créer ou reprendre une activité en milieu rural, par l'attribution d'un prêt à taux zéro et un accompagnement dans le montage de leur projet.

L'obtention de ce prêt, sans garantie et sans intérêt, permet au bénéficiaire de conforter ses apports personnels et d'obtenir plus facilement des prêts bancaires ou solidaires.

Ce dispositif a permis de soutenir 70 créations d'activité depuis son lancement dont 38 en 2018. Sa mise en œuvre a représenté un budget de 350 000 euros en 2018.

## **2 – La hausse des aides sociales pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap se poursuit**

Le vieillissement de la population et l'inclusion des personnes en situation de handicap sont des enjeux majeurs auxquels le Département alloue des budgets conséquents.

En octobre 2018, le Conseil départemental a adopté deux nouveaux schémas en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, qui proposent plus de 50 mesures concrètes en faveur de l'autonomie, au plus près des besoins des publics concernés.

En 2019, les dépenses liées au handicap s'élèvent à 192,72 M€, en augmentation de 2,61 % par rapport à 2018. Après une évolution de 8,3 % entre 2018 et 2017, la prestation de compensation du handicap (PCH), devrait à nouveau croître de 7,7 % en 2019 pour s'établir à 55,91 M€.

Ceci est principalement lié au nombre de bénéficiaires qui est passé de 6 784 au 30 juin 2017 à 7 314 au 30 juin 2018 (soit + 7,81 %).

Les dépenses liées aux personnes âgées s'élèvent à 166,11 M€, en augmentation de 2,92 % par rapport à 2018. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des frais d'hébergement en établissements en hausse de 16 %. Le versement de l'allocation personnalisée (APA) reste quant à lui stable autour de 130 M€.

Au 30 juin 2018, 29 513 personnes âgées bénéficient de l'APA, contre 28 963 au 30 juin 2017, soit une progression de 1,9 %.

## **3 – La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) en forte hausse**

Le budget consacré à la protection de l'enfance est en constante augmentation et a permis de créer 400 nouvelles places d'accueil.

En 2019, le budget consacré à l'enfance et famille augmente de 9,28 % (+ 14 M€) par rapport à 2018, pour atteindre 168,54 M€.

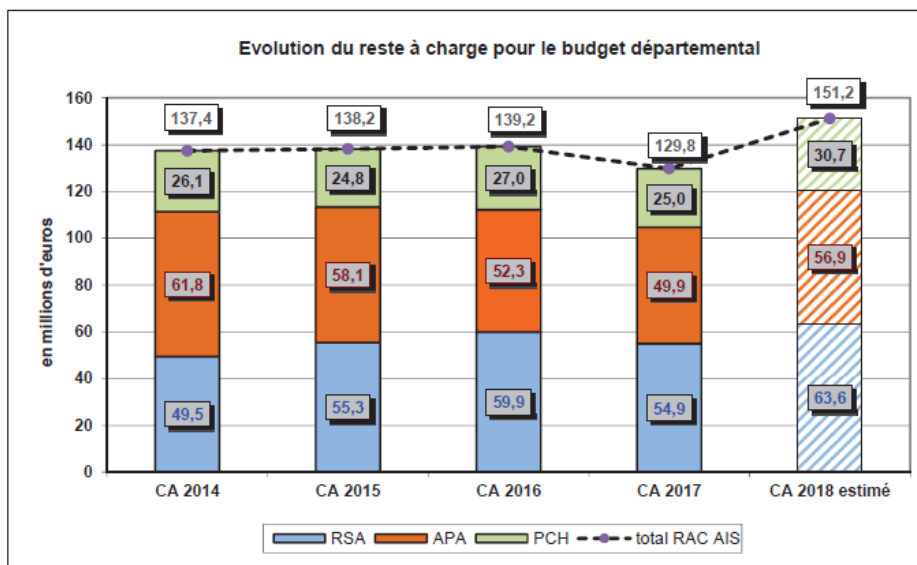
Le Conseil départemental fait face depuis 2015 à une très forte augmentation des prises en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Au 30 juin 2018, le nombre de MNA pris en charge par l'ASE était de 1 095, contre 1 035 au 30 juin 2017 et 819 au 30 juin 2016.

Le coût de la prise en charge des MNA pour la Haute-Garonne a de fait augmenté dans des proportions extrêmement fortes sur les 3 dernières années. En 2019, le montant des dépenses à ce titre (48 M€) sera supérieur au double de celui de l'année 2015 (23,19 M€).

## **4 – 151,2 M€ de reste à charge pour le Conseil départemental**

Après une année de stabilisation en 2016 et une baisse en 2017, on constate en 2018 une forte augmentation du reste à charge de 21,4 M€ pour les trois allocations RSA, APA et PCH, soit +16,5 %. Sur le seul RSA, le surcoût pour le Département est estimé à 63,6 M€ en 2018, soit près de 9 M€ de plus qu'en 2017.

S'agissant de l'APA et de la PCH on constate un reste à charge en hausse respectivement de 7 M€ et de 5,7 M€.



## 5 - Augmentation de la contribution au Service départemental d'Incendie et de Secours

Pour répondre à la croissance démographique, la contribution du Conseil départemental au Service départemental d'Incendie et de Secours continue d'augmenter pour atteindre un montant de 49,987 M€ (soit une évolution de + 2% par rapport à 2018).

Le Département contribue ainsi à hauteur de 65% du financement du budget du SDIS.

Le Conseil départemental participe également fortement aux investissements du SDIS à hauteur de 2 M€ par an.

Le SDIS 31 prévoit la réalisation de 6 nouveaux Centres d'Incendie et de Secours dans le département afin d'améliorer les délais d'intervention des sapeurs-pompiers : 4 sur le territoire métropolitain à horizon 2020/2021 pour 16 M€, 1 à Montgiscard à l'horizon 2020 pour un budget de 1,8 M€ et 1 à Toulouse Borderouge à l'horizon 2030.

Par ailleurs, les CIS de Villefranche-de-Lauragais, de Villemur-sur-Tarn et de Saint-Martory seront reconstruits à l'horizon 2020, puis s'en suivront les CIS de Saint-Jory et de Saint-Lys (horizon 2021).

Enfin, les Centres d'Incendie et de Secours de L'Isle-en-Dodon et Bagnères-de-Luchon font actuellement l'objet de travaux de rénovation, tandis que la restructuration de la caserne Toulouse Lagnon est prévue à l'horizon 2022.

## IV – PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS

Pour la quatrième année consécutive du mandat, le Conseil départemental fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

### 1 - Les transports scolaires gratuits pour 74 700 élèves

Le Département, qui est le délégataire de la Région pour les transports scolaires, a également décidé de maintenir la gratuité des transports scolaires pour les élèves du département et l'aide à la restauration scolaire pour les familles modestes.

En 2019, un budget de 49,4 M€ est prévu pour assurer les transports scolaires des élèves haut-garonnais. En 2018, 74 700 élèves de la maternelle au lycée bénéficient de la gratuité des transports scolaires, ce qui représente une économie par famille de 662€/an et par enfant.

Le Conseil départemental prend également en charge le transport scolaire des élèves et des étudiants handicapés, ce qui représente un budget de 7,6 M€. Au 30 juin 2018, 1 099 élèves en situation de handicap ont bénéficié de ce service.

## **2 - L'aide à la restauration scolaire pour 19 606 collégiens**

6,2 M€ seront consacrés à l'aide à la restauration scolaire pour les familles modestes. Cette mesure permet la prise en charge des frais de demi-pension, soit à 100 %, soit à 50%, en fonction des ressources du foyer. En 2018/2019, 19 606 collégiens demi-pensionnaires bénéficient de cette aide.

## **3 - La gratuité des transports pour les 65 ans et + et les demandeurs d'emplois**

Le Conseil départemental maintient également la gratuité sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne pour les Haut-Garonnais de 65 ans et plus et pour les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi (domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain et inscrits au Pôle emploi en Haute-Garonne), les contrats aidés, ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle domiciliés en Haute-Garonne.

En 2019, ces mesures de gratuité représentent un budget de 8,4 M€ pour le Conseil départemental.

## **4 - La prise en charge d'une partie des frais de péage pour les trajets domicile/travail**

Le Dispositif ZAP 31 mis en place par le Conseil départemental, permet aux usagers du réseau autoroutier de Haute-Garonne de bénéficier de tarifs réduits calculés en fonction du nombre de trajets mensuels sur un itinéraire choisi à l'avance (domicile/travail). Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) et représente un budget de 1,237 M€ pour le Conseil départemental.

## **5 - Le soutien à la création et à la rénovation des logements sociaux**

Le Conseil départemental poursuit en 2019 son soutien à la création et la rénovation des logements sociaux en Haute-Garonne pour répondre à la forte demande sur le territoire. En 2018, 1 538 logements sociaux ont été subventionnés pour un montant de 5,6 M€ hors Grand Projet de Ville et 71 pour 580 185 € dans le cadre du GPV.

Par ailleurs, le Conseil départemental apporte, sous certaines conditions, des aides financières aux propriétaires occupants et bailleurs, afin de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. En 2018, le Département a subventionné 378 dossiers, ce qui a représenté un budget de 572 000 €. Par ailleurs, 133 rénovations de logements ont été subventionnées dans le cadre de l'aide aux copropriétés pour un montant de 235 000 €.

## **6 - Des bourses pour les jeunes musiciens et les sportifs**

A la rentrée scolaire 2018-2019, le Département a lancé la « Bourse aux jeunes musiciens », destinée aux enfants issus de milieux défavorisés. Elle permet, sous conditions de ressource, une prise en charge intégrale des frais d'inscription dans les écoles de musique et la mise à disposition des instruments de musique. 120 demandes ont été accordées à ce jour pour un montant de 47 061 €.

La « Bourse du Jeune Espoir Sportif » est attribuée chaque année à 30 jeunes sportifs haut-garonnais de haut niveau, âgés de 14 à 25 ans, pratiquant une discipline sportive individuelle, pour un total de 45 000 €.

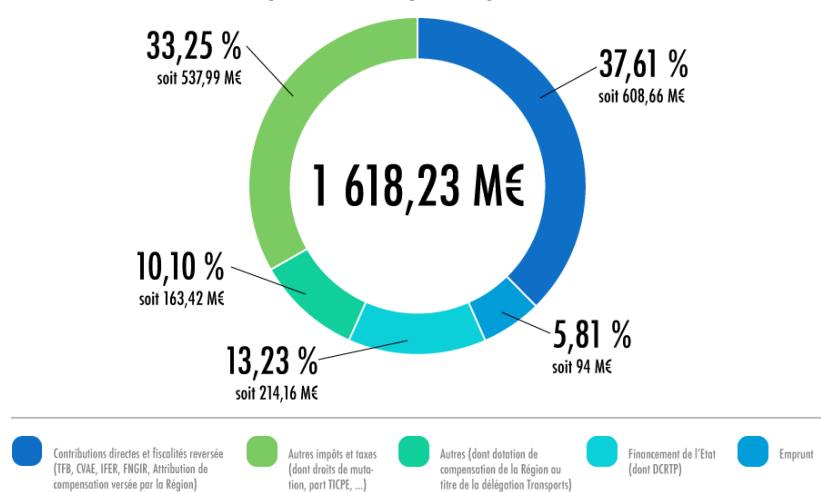
La « Bourse d'aides aux ambassadeurs sportifs », créée en 2018 est destinée à des sportifs de plus de 25 ans, pratiquant un sport individuel non mécanique ou licenciés en handisport et justifiant d'un palmarès national et international. 17 ambassadeurs bénéficient actuellement de cette aide, pour un montant total de 19 300 €.

## V – UN BUDGET SINCÈRE ET VERTUEUX

### 1 – Des ressources dynamiques

Le dynamisme démographique et économique du département de la Haute-Garonne permet au Conseil départemental de maintenir un bon niveau de recettes fiscales. Celles-ci représentent près de 71 % des recettes totales et se composent principalement de la taxe foncière, des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).

### RECETTES RÉELLES TOTALES hors opérations spécifiques de dette



### 2 – Une perte de recettes liée à la baisse des dotations de l'Etat et du dispositif de péréquation

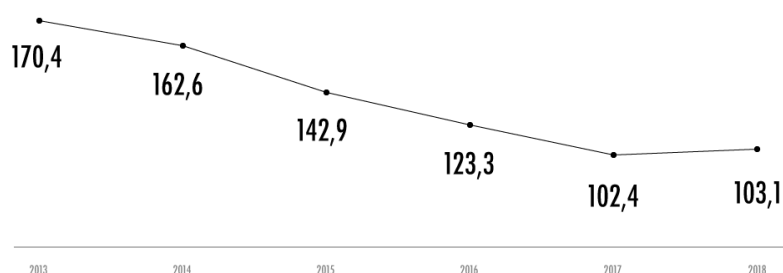
Entre 2014 et 2017, le Conseil départemental a subi une perte de recettes cumulée de 319,8 M€, liée à la baisse des dotations d'Etat et la contribution croissante au dispositif de péréquation.

La perte de recettes totale cumulée pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne sur la période 2018/2013 due à la baisse de la DGF s'élève à 217,4 M€.

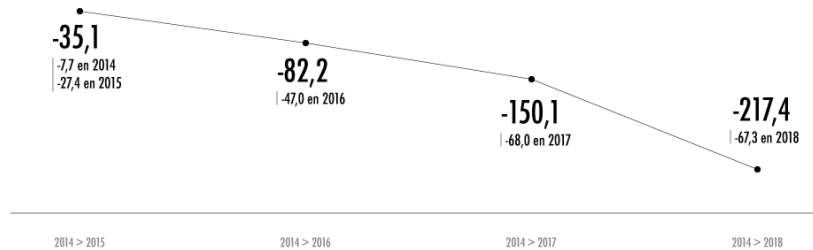
La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Md€ sur la période 2015-2017 est aujourd'hui terminée. Pour 2019, la Dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités est estimée à 103,84 M€, contre 103,12 M€ en 2018.

Les financements de l'Etat représentent 13,23 % des recettes du Conseil départemental.

### RAPPEL DE L'ÉVOLUTION DE LA DGF dans le cadre de la baisse des dotations aux collectivités locales en M€



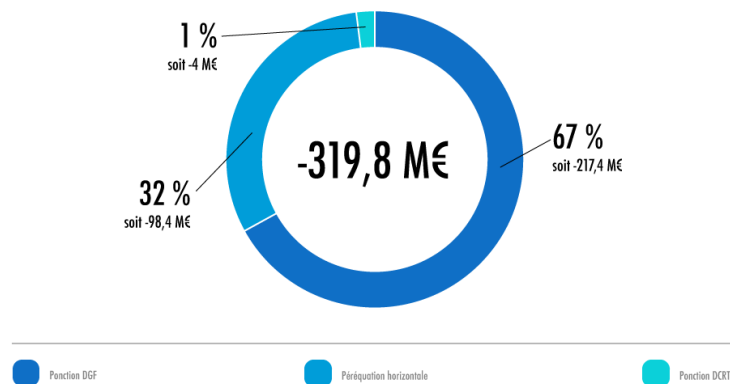
## PERTES DE RECETTES CUMULÉES AU TITRE DE LA DGF sur la période 2014-2018 en M€



Le Conseil Départemental est également fortement sollicité dans le cadre des dispositifs de péréquation en faveur des départements les plus en difficultés. En pesant sur la section de fonctionnement, le coût croissant de cette contribution (4,4 M€ en 2011 et 23 M€ en 2018) réduit d'autant l'épargne brute.

Le Conseil départemental n'a en aucun cas la maîtrise de ce poste de dépenses qu'il subit, et qui constitue une contrainte non négligeable pour ses budgets. En 2019, la contribution de péréquation est estimée à 23 M€.

## PERTES DE RECETTES sur la période 2014-2018



### Une contractualisation avec l'Etat qui pénaliserait l'action du Département

Après avoir réduit la Dotation globale de fonctionnement de 11 Milliards d'euros de 2015 à 2017, l'Etat demande aux collectivités un effort supplémentaire dans le cadre de son objectif national de réduction des dépenses publiques de 3 points et de réduction de la dette publique de 5 points à horizon 2022. Ceci correspond à une recherche d'économies de 13 Mds€ sur la durée du quinquennat pour l'ensemble des collectivités.

Cette recherche d'économies ne passe plus par une baisse systématique des concours financiers de l'Etat comme précédemment, mais par un dispositif de contractualisation pour les plus grandes collectivités territoriales, qui prévoit notamment de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an sur la durée du contrat. Le 12 juin 2018, la Préfecture a notifié au Département un taux de 1,25 %.

Mardi 26 juin 2018, les élus départementaux ont exprimé leur refus de signer le contrat financier avec l'Etat, considérant qu'il contrevenait au principe de libre administration des collectivités voulu par les lois de décentralisation, avec un contrôle et un encadrement du préfet sur la gestion financière.

Il présente par ailleurs un certain nombre de faiblesses et d'incohérences qui conduirait, s'il venait à être mis en œuvre, à pénaliser durablement l'action du Département, ne permettant plus de garantir aux Haut-Garonnais l'accès à des services publics de qualité.

À compter de 2019, il sera constaté chaque année la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécuté par la collectivité et l'objectif annuel de dépenses fixé par l'Etat (+1,25 % pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne, avec les Aides Individuelles de Solidarité plafonnées à +2 %). L'année 2017 constituera l'année de référence.

Dans le cas où cette différence serait supérieure à 0, il serait appliqué une reprise financière sur ces impositions directes. Son montant ne pouvant excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée (environ 29 M€ pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne).

A ce jour, il n'est pas possible d'évaluer cette éventuelle retenue, compte tenu des multiples incertitudes concernant le périmètre et les modalités de calcul.

Il convient de souligner que le Département a peu de prise sur ses dépenses de fonctionnement, en particulier en matière sociale. Parmi les principales dépenses de fonctionnement dont il a la maîtrise, on peut citer :

- Les subventions au tissu associatif (dans un contexte où la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont déjà réduit leurs aides) qui représentent au total 20 M€ (culture, sport, jeunesse, éducation populaire, social, Parcours Laïque et Citoyen, etc.)
- L'aide à la restauration scolaire : 6,2 M€
- La téléassistance gratuite pour les personnes âgées et les personnes handicapées (2,55 M€)

### **3 – La maîtrise des dépenses d'administration**

Le Conseil départemental s'est engagé dans une gestion vertueuse qui lui permet de poursuivre ses investissements sans augmenter la fiscalité.

Un travail global de modernisation et de rationalisation du fonctionnement de l'administration est mené afin de générer des économies d'échelle. Le plan d'adaptation et d'optimisation lancé en 2016 ne concerne d'ailleurs pas uniquement les pistes d'économies budgétaires, mais intègre l'ensemble des pistes et leviers d'optimisation incluant la simplification, la qualité du service public, l'innovation numérique, en somme la modernisation globale de l'administration.

Plusieurs actions ont été engagées en ce sens, comme la mutualisation des moyens et des contrats de prestataires entre les services de l'administration et entre les bâtiments du Conseil départemental (1,3 M€ d'économies réalisées sur 4 ans hors collèges), la dématérialisation de nombreuses démarches (inscriptions aux transports et à l'aide à la restauration scolaires, la mise en place du 0 papier à la Maison départementale des personnes handicapées, la mise en place d'une nouvelle stratégie d'achat public, la vente de bâtiments départementaux (1 M€ de recettes de ventes en 2018), l'optimisation de la gestion de la flotte automobile, la mutualisation des marchés d'énergies des collèges (560 K€ d'économies annuelles, soit plus de 10 % du montant), la remise en concurrence des marchés d'assurance de la collectivité (130 K€ d'économies, soit 10 % du montant annuel).

Depuis plusieurs années, l'effectif et la masse salariale font l'objet d'un effort de maîtrise, avec un nombre d'agents de 6 626 en janvier 2018, contre 6 620 agents en janvier 2017, et reste stable en 2019.

En 2019, les dépenses de personnels augmentent de 1,03 %, contre 2% en 2018 (à périmètre constant retraité des transferts à Toulouse Métropole).

Cette maîtrise s'accompagne de mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail avec l'assouplissement du temps de travail, la mise en place du télétravail, la valorisation de l'égalité femmes-hommes dans les services, l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

#### 4 – La maîtrise du niveau d'endettement

Si le Conseil départemental n'a pas souhaité entrer dans le dispositif de contractualisation financière proposé par l'État pour des raisons de principe, cela n'empêche pas la collectivité de mettre en œuvre des principes de saine gestion. Ce qu'elle démontre en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement et en poursuivant la trajectoire de désendettement.

La politique ambitieuse du Département en termes d'investissements et de solidarité repose sur un niveau d'autofinancement pérenne d'au moins 130 M€ par an sur les années à venir.

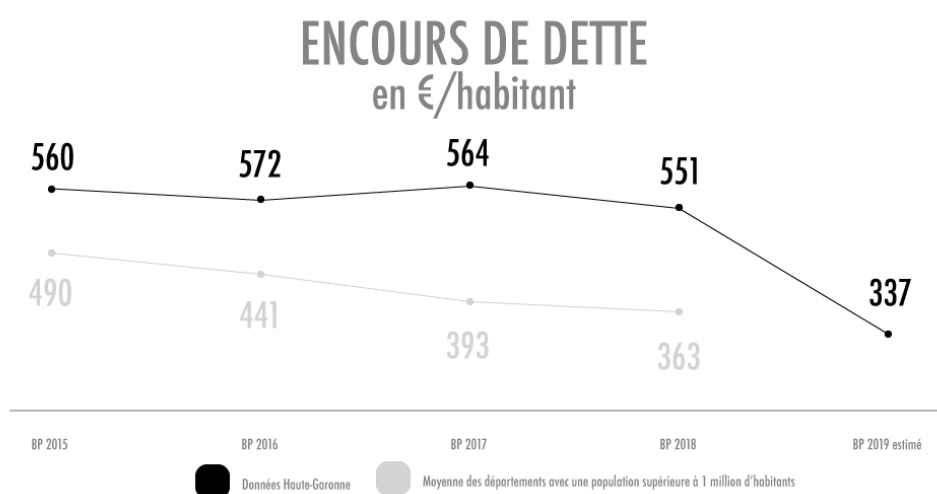
D'un montant estimé de l'ordre de 146 M€ en 2019, le niveau d'épargne demeure satisfaisant et permet d'autofinancer plus de la moitié des dépenses d'investissements de l'exercice, remboursement du capital de dette compris.

L'encours de la dette prévu au budget 2019 est en baisse de 6,2 % par rapport à 2018. La baisse amorcée en 2014 représente un désendettement de 177 M€ sur les 5 dernières années. L'intégralité de cette dette est constituée d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 337 €, inférieur à la moyenne des Départements de la même strate s'établissant à 551 en 2018 €.

De plus, conséquence des taux variables bas et d'une gestion active des emprunts, le taux moyen de la dette est de 2,15 % en 2018, en baisse depuis 2016 (2,29 %), en faisant le taux le plus bas (Moyenne autres Départements : 2,26 % en 2017).

La capacité de désendettement, mesurant le nombre d'années d'épargne brute (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette, est en baisse selon les données estimatives du Compte Administratif 2018. Avec une épargne brute en légère diminution et la baisse de l'encours de dette, ce ratio reste stable à 3,2 années, soit un niveau très en deçà de la valeur préoccupante de 10 années.



## VI – LES CHIFFRES



**Budget primitif 2019** : 1 618,23 M€, (+ 2,45 % BP 2018)

**- Investissements :**

2019 : 213 M€

2018 : 205 M€

**- Dépenses sociales :**

2019 : 784,79 M€ (48% du budget) (+ 3,51 %/2018)

> *Dépenses d'insertion :*

2019 : 234,44 M€ (+ 1,3 %/2018)

Bénéficiaires RSA : 36 324 bénéficiaires au 30 juin 2018, 35 991 bénéficiaires au 30 juin 2017 soit + 0,9 %

> *Dépenses personnes âgées :*

2019 : 166,11 M€ (+ 2,92 %/2018)

Bénéficiaires APA : 29 513 bénéficiaires au 30 juin 2018, 28 963 bénéficiaires au 30 juin 2017 soit + 1,9 %

> *Dépenses personnes handicapées :*

2019 : 192,72 M€ (+ 2,61 %/2018)

Bénéficiaires PCH : 7 314 bénéficiaires au 30 juin 2018, 6 784 bénéficiaires au 30 juin 2017 soit + 7,81 %

> Gratuité transports scolaires : 49,4 M€

> Aide à la restauration scolaire : 6,2 M€

> Gratuité sociale des transports : 8,4 M€

**- Nombre d'agents** : 6 626 en janvier 2018 - 6 620 en janvier 2017

**- Épargne brute :**

2019 : 146,06 M€

2018 : 149,5 M€ (estimé CA)

**- Encours de la dette par habitant :**

337 € (moy. dép. 551 €/hab.)

Capacité de désendettement : 3,2 ans

**- Dotation Globale de Fonctionnement :**

103,84 M€ : estimation 2019

103,1 M€ : estimation CA 2018

102,4 M€ (CA 2017)

123 M€ (CA 2016)

143 M€ (CA 2015)

**- Péréquation :**

- 25,5 M€ : estimation 2019

- 25,9 M€ (estimation CA 2018)

- 21,5 M€ (CA 2017)

- 21,1 M€ (CA 2016)

- 19,1 M€ (CA 2015)

- 10,8 M€ (CA 2014)